



AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES
DE LA VILLE DE SAINT-TITE
ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2023 ET L'ADOPTION DU RÈGLEMENT
D'EMPRUNT 543-2024

Avis public est par la présente donné, par le soussigné assistant secrétaire-trésorier de la Ville de Saint-Tite, que lors de la séance extraordinaire qui sera tenue le **lundi 8 juillet 2024 à 19 h**, à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville située au 540, rue Notre-Dame, Saint-Tite, G0X 3H0, le conseil municipal adoptera les états financiers 2023 et l'adoption du règlement d'emprunt 543-2024. Cet avis est donné conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Fait et donné à Saint-Tite,
Ce 03 juillet 2024


M. Michel Champagne,
Assistant secrétaire-trésorier